



Séance spéciale du comité exécutif de la Ville de Gatineau tenue dans la salle des comités de la Maison du Citoyen, 25, rue Laurier, Gatineau, Québec, le mardi 24 octobre 2006 à 15 h 45 à laquelle sont présents monsieur le maire Marc Bureau, président, monsieur le conseiller Joseph De Sylva, vice-président, mesdames les conseillères Denise Laferrière et Jocelyne Houle formant quorum du comité.

Sont également présents monsieur Mark B. Laroche, directeur général, M^{re} Suzanne Ouellet, greffier et madame Micheline Larouche, greffière adjointe.

Est absent monsieur le conseiller Richard Coté.

CE-2006-1461*

AUTORISER LE VERSEMENT D'UNE SOMME DE 10 000 \$ AU PROJET DE CONCERTATION DE LA RÉGION DE LA CAPITALE NATIONALE EN CAS DE SINISTRE MAJEUR

CONSIDÉRANT QU'un comité de concertation de la région de la capitale nationale a été formé afin d'améliorer la réponse des partenaires lors d'un sinistre majeur appréhendé;

CONSIDÉRANT QUE ce comité regroupe des représentants des Villes d'Ottawa et de Gatineau, des ministères et d'organismes provinciaux et fédéraux des deux côtés de la rivière des Outaouais;

CONSIDÉRANT QUE le comité a estimé, pour rencontrer les objectifs et réaliser le projet dans les meilleurs délais, nécessaire de faire appel à une firme externe;

CONSIDÉRANT QUE les coûts de démarrage du projet, phases I et II ont été entièrement défrayés sans aucune participation de la Ville de Gatineau;

CONSIDÉRANT QUE les coûts pour compléter le projet, phases III et IV seront de l'ordre de 70 000 \$ à être répartis entre les membres;

CONSIDÉRANT les bénéfices en terme de préparation face à un sinistre qu'en retirera la Ville de Gatineau suite à la réalisation du projet :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil d'autoriser le versement d'une somme de 10 000 \$ au projet de concertation de la région de la capitale nationale en cas de sinistre majeur, Opération Intersect.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
23110-971	10 000 \$	Plan d'intervention - Mesures d'urgence - Contributions

Le virement de fonds sera effectué de la façon suivante :

POSTE	DÉBIT	CRÉDIT	DESCRIPTION
23110-692	10 000 \$		Plan d'intervention - Mesures d'urgence // Equip. non-capitalisable
23110-971		10 000 \$	Plan d'intervention - Mesures d'urgence // Contributions

Un certificat du trésorier a été émis le 20 octobre 2006.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2006-1462*

RÈGLEMENT HORS COUR - AXA BORÉAL ASSURANCE INC. c. VILLE DE GATINEAU - PLUIES DILUVIENNES - 26 JUIN 1998 - DISTRICT ÉLECTORAL DE LA RIVIÈRE-BLANCHE - YVON BOUCHER

CONSIDÉRANT QU'en date du 16 février 1999 Axa Boréal Assurances inc. intentait une poursuite contre la Ville de Gatineau pour des dommages qui auraient été occasionnés aux biens de leurs assurés suite aux pluies diluviennes du 26 juin 1998;

CONSIDÉRANT QUE leur poursuite s'élevait à 70 595,66 \$ plus intérêts, indemnité additionnelle et frais;

CONSIDÉRANT QUE la partie demanderesse accepterait le règlement pour une somme de 11 000 \$ en capital, intérêts, indemnité additionnelle et frais avec désistement;

CONSIDÉRANT QUE le règlement est fait sans aucune admission de responsabilité;

CONSIDÉRANT QU'il est dans l'intérêt de la Ville d'accepter le présent règlement hors Cour :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil d'accepter le règlement du présent litige pour une somme de 11 000 \$ en capital, intérêts, indemnité additionnelle et frais.

Le Service des affaires juridiques ou son mandataire est autorisé à signer et à déposer tout document ou procédure nécessaire afin de finaliser le présent règlement hors Cour.

Le trésorier est autorisé à puiser à même le fonds d'auto-assurance de l'ex-Ville de Gatineau la somme de 11 000 \$ afin de donner suite à la présente.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
19111-991	11 000 \$	Auto-assurance ex-Gatineau - Dommages-intérêts

Le virement de fonds sera effectué de la façon suivante :

POSTE	DÉBIT	CRÉDIT	DESCRIPTION
03-13330	11 000 \$		Affectation fonds d'auto-assurance // Dommages-intérêts
19111-991		11 000 \$	Auto-assurance ex-Gatineau // Dommages-intérêts

Un certificat du trésorier a été émis le 20 octobre 2006.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2006-1463*

APPROBATION DU RAPPORT DE LA COMMISSION DES LOISIRS, DES SPORTS ET DE LA VIE COMMUNAUTAIRE - PROGRAMME DE SOUTIEN AUX INITIATIVES DU MILIEU 2006, VOLET 2 - 20 102 \$

CONSIDÉRANT QUE la Commission des loisirs, des sports et de la vie communautaire, lors de son assemblée du 13 septembre 2006, a pris connaissance des rapports d'analyse du Programme d'initiatives du milieu, volet 2 de juin et août 2006 :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité, suite à la recommandation de la Commission des loisirs, des sports et de la vie communautaire du 13 septembre 2006, recommande au conseil d'accepter le rapport de la Commission représentant une contribution financière de 20 102 \$ afin de soutenir financièrement les organismes oeuvrant sur le territoire de la ville de Gatineau dans le cadre du Programme de soutien aux initiatives du milieu, volet 2.

Le trésorier est autorisé à émettre les chèques aux montants et noms tels qu'indiqués ci-dessous sur présentation des pièces justificatives fournies par le Service des loisirs, des sports et de la vie communautaire :

• École de Voile Outaouais	500 \$
• Centre communautaire Entre-Nous	600 \$
• Association des résidents du Parc Champlain	1 000 \$
• Les Braves du coin	800 \$
• Association des résidents des Jardins Taché	900 \$
• Association des résidents du Quartier Wright	850 \$
• Association des résidents de l'île de Hull	1 000 \$
• Comité résidents Daniel-Johnson	800 \$
• Loisirs St-Jean-Bosco	1 000 \$
• Association des résidents du Plateau	1 600 \$
• Comité partenaires secteur Le Baron	1 000 \$
• Comité de vie de quartier Pointe-Gatineau	1 000 \$
• Association communautaire l'Oiseau-Bleu	1 000 \$
• Association communautaire de Touraine	1 000 \$
• Association du quartier Bellevue	1 000 \$
• Ado Jeunes inc.	1 000 \$
• AGAP	200 \$
• Association culturelle Portugaise	1 000 \$
• Maison de la Famille	330 \$
• Comité de vie de quartier Moulins des Pionniers	1 000 \$
• Association de la fraternité secteur Fournier	340 \$
• Comité organisateur de la nuit des sans abris	312 \$
• Association de la fraternité secteur Fournier	870 \$
• Association des résidents du Plateau	1 000 \$

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
71030-971	20 102 \$	Soutien aux organismes communautaires – Contributions

Un certificat du trésorier a été émis le 20 octobre 2006.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2006-1464*

PLANTATION RELATIVE AU VOLET « PRÉVENTIF POUR LE CLIMAT » DES ÉTATS GÉNÉRAUX DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET DE L'URBANISME AU QUÉBEC

CONSIDÉRANT QUE les premiers États généraux sur l'aménagement du territoire et de l'urbanisme au Québec, qui se sont tenus du 18 au 20 octobre 2006, désirent souscrire au concept « Préventif pour le climat » et donc de compenser en double la quantité de gaz à effet de serre générée par le transport relié à l'événement;

CONSIDÉRANT QUE le comité organisateur des États généraux a évalué qu'une plantation totale d'environ 600 arbres serait nécessaire pour répondre aux critères d'un événement « Préventif pour le climat » et invite la Ville de Gatineau à y collaborer, par le moyen d'une plantation fonctionnelle ou symbolique dans le respect des règles émises par la Chaire de recherche et d'intervention en Éco-conseil;

CONSIDÉRANT QUE lors de sa réunion du 21 septembre 2006, la Commission consultative sur l'environnement et le développement durable a pris connaissance de la démarche proposée et en recommande son acceptation :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil de participer à l'événement « Préventif pour le climat » et de s'engager à réaliser une plantation symbolique de 50 arbres sur le terrain situé entre le 100, rue d'Edmonton et le 775, boulevard de la Carrière, dont il protégera l'intégrité pour une période minimale de 5 ans.

Le trésorier est autorisé à prévoir au budget des années 2007 à 2011 un montant annuel estimé à 500 \$ pour donner suite à la présente.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
71431-521	1 894,69 \$	Plantation d'arbres - Entr. rép. / Infras.
04-13493	105,31 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 20 octobre 2006.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2006-1465* SOUSSION 2006 SP 219 - WESTECH INDUSTRIAL LTÉE - FOURNITURE DE DEUX TORCHÈRES POUR L'USINE D'ÉPURATION - SERVICE DE L'ENVIRONNEMENT - 54 677,76 \$

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil d'adjuger le contrat à la firme Westech Industrial ltée, 240, boulevard Matheson Est, Mississauga, Ontario, L4Z 1X1, pour la fourniture de deux torchères pour l'usine d'épuration du secteur de Gatineau, pour un montant de 54 677,76 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée en date du 30 août 2006, et ce, comme étant la seule soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin au montant total de 54 677,76 \$ incluant les taxes seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
Futur fonds de roulement	51 798,72 \$	Fonds de roulement - Torchères
04-13493	2 879,04 \$	- Usine d'épuration TPS à recevoir - Ristourne

Le trésorier est autorisé à puiser à même le fonds de roulement un montant de 200 000 \$ remboursé sur une période de trois ans à compter de janvier 2007 pour permettre l'achat et l'installation de deux torchères.

Un certificat du trésorier a été émis le 20 octobre 2006.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2006-1466* AUTORISER LE TRÉSORIER À AUGMENTER LE BUDGET - CONTRIBUTION FINANCIÈRE DE 90 000 \$ DE LA FONDATION CANADIENNE DE L'ARBRE - PLANTATION DE 100 000 ARBRES ET REBOISEMENT DU LAC-BEAUCHAMP - DISTRICT ÉLECTORAL DU LAC-BEAUCHAMP - AURÈLE DESJARDINS

CONSIDÉRANT QUE ce comité, par sa résolution numéro CE-2006-74, a autorisé le directeur du Module des travaux publics et de l'environnement à déposer une demande de subvention auprès du programme de la Fondation canadienne de l'arbre (FCA) « Ma rue, Mes arbres », dans le cadre du projet municipal « Planter 100 000 arbres entre 2006 et 2009 »;

CONSIDÉRANT QUE la Fondation canadienne de l'arbre (FCA) a confirmé une subvention de 30 000 \$ au projet 100 000 arbres en 2006;

CONSIDÉRANT QUE la Banque Toronto Dominion, via la Fondation canadienne de l'arbre, a confirmé un engagement de 60 000 \$ pour favoriser le reboisement du Lac-Beauchamp, à raison de 1,50 \$ l'arbre, conditionnellement à la plantation (à l'automne 2006 ou au plus tard au printemps 2007) de 40 000 pousses d'arbres indigènes à notre région :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil d'autoriser le trésorier à augmenter le budget de contribution financière de la Fondation canadienne de l'arbre de 90 000 \$ dans le cadre des projets « Planter 100 000 arbres entre 2006 et 2009 » et du reboisement du Lac-Beauchamp et autorise le Service de l'environnement à réaliser ces projets, jusqu'à concurrence des sommes disponibles.

Le directeur du Module des travaux publics et de l'environnement est autorisé à signer le protocole d'entente pour la subvention de 30 000 \$ du programme « Ma rue, Mes arbres » de la fondation canadienne de l'arbre.

Le trésorier est autorisé à effectuer les écritures comptables requises pour donner suite à la présente.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
71431-521	90 000 \$	Plantation d'arbres - Entr. rép. / Infrs.

Le virement de fonds sera effectué de la façon suivante :

POSTE	DÉBIT	CRÉDIT	DESCRIPTION
01-82210	90 000 \$		Autres transf. conditionnels // Entr. rép. / Infrs.
71431-521		90 000 \$	Plantation d'arbres // Entr. rép. / Infrs.

Un certificat du trésorier a été émis le 20 octobre 2006.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2006-1467*

PROTOCOLE D'ENTENTE - VILLE DE GATINEAU, DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE - CLD GATINEAU ET COOPÉRATIVE DE SOLIDARITÉ EN DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE COMMUNAUTAIRE DE GATINEAU

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal, par sa résolution numéro CM-2006-648 adoptée le 4 juillet 2006, a mis sur pied un comité de travail afin d'évaluer la situation relative au fonctionnement de la Coopérative de solidarité en développement économique communautaire de Gatineau et de tenter d'établir un nouveau protocole d'entente entre cette dernière, la Ville de Gatineau et le Développement économique – CLD Gatineau;

CONSIDÉRANT QUE l'ensemble des partenaires impliqués ont convenu d'un nouveau protocole d'entente d'une durée de 14 mois, soit du 1^{er} novembre 2006 au 31 décembre 2007;

CONSIDÉRANT QUE le nouveau protocole établit clairement le mandat de la Coopérative de solidarité en développement économique communautaire de Gatineau et la gouvernance qui doit la régir;

CONSIDÉRANT QUE la Coopérative de solidarité en développement économique communautaire de Gatineau doit faire approuver le protocole par son conseil d'administration et son assemblée générale avant la signature de cette entente;

CONSIDÉRANT QUE la Ville a donné une contribution financière de 84 000 \$ à la Coopérative de solidarité en développement économique communautaire de Gatineau, ce montant représentant 50 % de la somme prévue pour l'année 2006 :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil :

- d'approuver le nouveau protocole d'entente à intervenir entre la Ville de Gatineau, le Développement économique - CLD de Gatineau et la Coopérative de solidarité en développement économique communautaire de Gatineau pour la période du 1^{er} novembre 2006 au 31 décembre 2007;
- de nommer le représentant désigné à siéger au conseil d'administration de la Coopérative de solidarité en développement économique communautaire de Gatineau et le représentant observateur dès la signature du protocole d'entente;

- de verser à la Coopérative de solidarité en développement économique communautaire de Gatineau le deuxième paiement de la subvention prévue pour 2006, soit 84 000 \$, dès la signature du protocole d'entente;
- de verser le premier de quatre versements prévus pour l'année 2007 en janvier 2007.

Le trésorier est autorisé à émettre un chèque de 84 000 \$ à l'ordre de la Coopérative de solidarité en développement économique et communautaire de Gatineau à l'attention de monsieur Martin Joannis, directeur général, 266, rue Notre-Dame, Gatineau, Québec, J8P 1K4.

Le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence l'assistant-greffier sont autorisés à signer le présent protocole.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
62110-972	84 000 \$	Dével. économique - Ville de Gatineau // Subvention

Un certificat du trésorier a été émis le 24 octobre 2006.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

MARC BUREAU
Maire et président
Comité exécutif

M^e SUZANNE OUELLET
Greffier et secrétaire
Comité exécutif